

LE TEMPS

Une année superbe pour la BNS. Et pour les citoyens?

Le Temps, Charles Wyplosz, 28 novembre 2024

La BNS a récemment publié le montant de ses profits réalisé sur les trois premiers trimestres de l'année 2024. Les nouvelles sont bonnes. La BNS a réalisé un profit de 62,5 milliards. Ce n'est pas une surprise car l'essentiel de son épargne est placée en devises étrangères et en or, et les marchés financiers se sont très bien portés depuis le début de l'année tandis que le cours de l'or s'est envolé. Si les marchés mondiaux continuent de bien se porter au quatrième trimestre, l'année 2024 aura été superbe pour les finances de la BNS. Et pour les citoyens suisses? Il va falloir attendre février ou mars 2025 pour connaître le sort que la banque centrale leur aura réservé, mais les nouvelles sur ce front sont inquiétantes.



CHARLES WYPLOSZ
ÉCONOMISTE, CHRONIQUEUR

C'est une question de très gros sous. Les profits pourraient atteindre en 2024 un montant de l'ordre de 10% du PIB, qui mesure tout ce que les ménages et les entreprises suisses gagnent durant l'année. C'est aussi de l'ordre du quart de tous les impôts. Mais il ne faut pas rêver, jamais la BNS ne cédera une telle somme. Au mieux, elle distribuera 4 milliards aux cantons et 2 milliards à la Confédération. Au pire, elle gardera tout pour elle. Or la BNS décide toute seule comment elle affecte ses pertes ou ses profits.

En gros, elle a deux casiers. Le premier, qu'elle appelle sa réserve monétaire, est théoriquement destiné à absorber des pertes. Dans le deuxième casier, elle place l'argent qui sert à payer les cantons et la Confédération. Comment décide-t-elle ce qu'elle met dans chaque casier? Ces dernières années, elle a augmenté le premier casier de 10%, qu'elle ait subi des profits ou des pertes, donc en contradiction avec son rôle d'absorption. Ce qui reste va dans le second casier. En fonction de ses accords avec le Département fédéral des finances, elle distribue une somme qui dépend de ce qu'il y a dans le second casier, avec un maximum de 6 milliards quand le casier dépasse 40 milliards.

Après des pertes spectaculaires (132,5 milliards) en 2022 et modestes en 2023, ces choix comptables font que, fin 2023, il y avait 105 milliards dans le premier casier et un trou de 39,5 milliards dans le second. Pour que la BNS effectue une distribution l'an prochain aux cantons et à la Confédération de 2 milliards, il faudrait que le second casier passe à 10 milliards, soit qu'elle y dépose 49,5 milliards. Si elle continue à faire grossir le premier casier de 10%, soit 10,5 milliards, il faudrait donc que les profits pour l'année dépassent 60 milliards, ce qui n'est pas impossible au vu des résultats acquis au troisième trimestre. Oui mais, la BNS a déjà dit la semaine dernière qu'elle trouvait que ses réserves monétaires étaient insuffisantes et que c'était là sa priorité.

La BNS n'a jamais expliqué comment elle estimait le niveau souhaitable de ses réserves. On peut comprendre que plus elle possède d'actions et d'obligations étrangères, plus les risques sont élevés. Quand elle fait des profits, comme cette année, la valeur de ce qu'elle possède augmente, et donc elle souhaite accroître ses réserves. C'est une boucle sans fin. Cette attitude peut apparaître prudente, pourtant quels risques encourt-elle? A vrai dire, aucun. Une banque centrale ne peut pas faire faillite. Elle ne risque pas de se retrouver sans argent pour la bonne raison que c'est elle qui crée l'argent. Ce à quoi la BNS répond que cela ferait mauvaise impression. Mais il y a de par le monde des banques centrales très respectées qui fonctionnent avec des réserves négatives (Australie, Canada, Chili, République tchèque, entre autres). Cette prudence inutile est financée par les citoyens, à travers leurs cantons et la Confédération quand ils sont privés de distribution.

Comment en est-on arrivé là? La loi sur la BNS prévoit que les profits sont distribués en fonction de la situation du second casier, mais elle laisse la banque centrale libre du choix de ce qu'elle met dans chaque casier. De fait, donc, la BNS décide seule de ce qu'elle distribue. De toute façon, même lorsque les profits sont très importants (49 milliards en 2019, 21 milliards en 2020, 26 milliards en 2021), le maximum de distribution (6 milliards) apparaît dérisoire. Il va falloir repenser la loi.